

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/MIN(03)/ST/70
12 septembre 2003

(03-4870)

CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE
Cinquième session
Cancún, 10 - 14 septembre 2003

Original: anglais

MAURICE

Déclaration distribuée par S.E. M. Jaya Krishna Cuttaree
Ministre de l'industrie et du commerce international

Je tiens à saisir l'occasion qui m'est offerte de m'associer à mes collègues qui ont pris la parole avant moi pour vous féliciter, M. le Président, de votre élection à la Présidence de la cinquième Conférence ministérielle de l'OMC. Je tiens également à saisir cette occasion pour remercier, au nom de ma délégation, le gouvernement du Mexique et le peuple mexicain pour l'accueil chaleureux et l'hospitalité qu'ils nous ont réservés depuis notre arrivée dans cette belle ville de Cancún.

Il y a deux ans, à Doha, nous avons adopté un programme que l'on a par la suite généralement désigné sous le nom de Programme de Doha pour le développement. Il tenait compte des préoccupations socioéconomiques des pays en développement et mettait le développement au centre des négociations. Depuis lors, nous avons œuvré sans relâche dans cette direction, à la fois à Genève et dans les administrations nationales. Il nous faut cependant admettre que nous n'avons pas réalisé beaucoup de progrès dans les négociations. Néanmoins, nous demeurons convaincus qu'avec la bonne volonté requise de la part de chacune des délégations, nous devrions être en mesure de surmonter les difficultés.

Dans un esprit positif, je tiens à dire que nous ne pouvons que nous féliciter de l'accord récemment intervenu il y a quelques jours en ce qui concerne les ADPIC et la santé publique. C'est une initiative positive qui permettra de sauver de nombreuses vies dans le monde, en particulier en Afrique. Mieux vaut tard que jamais! Si nous pouvons montrer la voie à suivre à partir de cet état de la coopération entre les Membres, nous pouvons affirmer avec certitude que nous voyons le bout du tunnel. En conséquence, j'invite instamment les Membres à se consacrer à cette conférence avec un dévouement tel que dans les années à venir nous n'ayons pas à dire que Cancún était une occasion manquée. Les échéances manquées à Genève sont du passé. Il nous faut cependant veiller à ce que les principales questions concernant le développement, les besoins et la situation des pays Membres soient pris en considération et à ce que des mesures énergiques soient prises pour répondre aux besoins spécifiques dans les diverses situations et les divers secteurs.

Nous sommes convenus à Doha "*d'assurer des avantages à tous les participants et de parvenir à un équilibre global dans les résultats des négociations*". Comment peut-il y avoir un équilibre équitable dans les résultats de négociations lorsqu'un système uniforme de règles est appliqué à l'ensemble très disparate de pays que sont les Membres de l'OMC?

Sept ans après l'entrée en vigueur des Accords du Cycle d'Uruguay, il a été amplement démontré qu'il fallait répondre aux situations spécifiques. Nous considérons en fait que, sauf à reconnaître la diversité des situations qui existent et à tenir compte des préoccupations spécifiques découlant de ces situations, y compris le régime dans le cadre duquel les pays commercent depuis toujours, il serait impossible à tous les États Membres de l'OMC de participer de manière effective aux négociations.

J'aimerais rappeler quelques-unes des caractéristiques marquantes de Maurice et de la société mauricienne, afin que les Membres puissent mieux comprendre nos préoccupations et notre position. Certaines de ces caractéristiques sont communes à un grand nombre de pays petits et vulnérables.

Le développement économique positif de Maurice au cours des trois décennies écoulées tient principalement à une combinaison de facteurs, dont un système politique stable et démocratique et une bonne gouvernance, mais surtout à l'accès préférentiel aux marchés dont nous bénéficions sur les marchés de l'UE et des États-Unis, tant pour les produits agricoles que pour les produits non agricoles. Cet accès est absolument essentiel pour des pays comme le mien qui n'ont pas la capacité de soutenir la concurrence de pays plus importants et davantage dotés en ressources.

Cet accès préférentiel a permis d'assurer le développement économique de Maurice. Alors qu'il était un pays sous-développé et pauvre, comptant un très grand nombre de chômeurs, Maurice a réussi à assurer une transition économique en douceur en créant des entreprises à vocation exportatrice grâce à l'accès préférentiel. Par exemple, les préférences dans le secteur des textiles et des vêtements ont contribué à créer des emplois dont le nombre est passé de 15 000 en 1978 à 80 000 en 2002. Les usines textiles, dont le nombre est passé de 51 à 288 au cours de la même période, ont contribué pour 10,6 pour cent au PIB et généré près de 1 milliard de dollars EU de devises. Les exportations bénéficiant de préférences tant dans le secteur agricole que dans le secteur industriel représentent 90 pour cent des exportations nettes de marchandises.

D'après les enseignements que Maurice a tirés, on peut présumer avec certitude que, grâce à l'extension de l'accès préférentiel, même les plus vulnérables des pays peuvent suivre une politique efficace de développement et axée sur l'exportation. En fait, le secteur d'exportation a eu un effet multiplicateur sur l'économie dans son ensemble et a contribué de manière significative à relever le niveau de vie de la population, favorisant l'amélioration des conditions de la classe ouvrière, la stabilité sociale et l'émancipation des femmes. Ce secteur a été un élément moteur qui a contribué à lutter contre la pauvreté et à réduire les déséquilibres sociaux ainsi qu'à libérer le pays du joug de la pauvreté et de la marginalisation.

Conscients du fait que la mondialisation entraîne des réformes, nous avons entrepris de réformer tous les secteurs de l'économie, ainsi que ceux de l'éducation et de la santé, en vue d'adapter le pays aux changements imminents.

Je suis heureux de dire que toutes les principales parties prenantes, c'est-à-dire le gouvernement, le secteur public, le secteur privé et tous les segments de la société civile participent pleinement au processus de réforme. Il y a toutefois, dans tous les milieux, de réelles craintes que le processus de libéralisation du commerce, qui démantèlerait le système de préférences commerciales, n'ait, par voie de conséquence, des incidences dévastatrices sur l'économie, avec le risque de désindustrialisation et de ralentissement de la croissance économique, ce qui accroîtrait le chômage, en particulier compte tenu de la petite taille de l'économie. Des craintes ont également été exprimées que le système de l'OMC ne contraigne un gouvernement à libéraliser, et partant, à privatiser des services sociaux tels que l'éducation, la santé et d'autres qui sont des secteurs publics traditionnels. Même si ces craintes ne sont pas fondées, elles sont révélatrices de l'appréhension avec laquelle certaines parties prenantes considèrent le processus de réforme qu'entraîne inévitablement la libéralisation du commerce.

Maurice a, à maintes et maintes reprises, appelé l'attention sur les difficultés spécifiques auxquelles se heurtent les petites économies, en particulier les petits États insulaires. La vulnérabilité des petits pays insulaires tient, par exemple, à l'exiguïté de leurs marchés, au fait qu'ils sont situés dans des zones de catastrophes naturelles, à la pénurie de matières premières, à l'isolement géographique, à la servitude des distances, aux contraintes en ce qui concerne les flux d'investissements et de capitaux, aux structures de coûts élevés dans ces pays en raison des facteurs intrinsèques susmentionnés et à l'absence totale d'économies d'échelle, qui sont essentielles pour

accroître la compétitivité afin de nous permettre de commercer au niveau international. Nous tenons à réaffirmer le droit de chaque pays de déterminer et formuler ses propres options, et plus particulièrement dans les domaines affectant les besoins essentiels de la population.

C'est pourquoi il nous faut veiller à ce que le système commercial multilatéral ne crée pas un modèle de développement biaisé, dans lequel il y aurait les gagnants et les perdants, les gains des uns correspondant nécessairement aux pertes des autres. Nous réaffirmons donc sans ambiguïté notre volonté d'exclure les services sociaux du champ d'application du système de l'OMC. Comme le reconnaît l'Accord général sur le commerce des services, chaque gouvernement a le droit souverain d'adopter une réglementation répondant à ses besoins de développement et à ses objectifs de politique nationale.

Nous ne devrions jamais perdre de vue les objectifs que nous nous sommes fixés dans l'Accord de Marrakech, c'est-à-dire "le relèvement des niveaux de vie, la réalisation du plein emploi et d'un niveau élevé et toujours croissant du revenu réel". Nous sommes aussi convenus que les objectifs fixés devraient être compatibles avec les besoins et soucis respectifs des pays à différents niveaux de développement économique. À Doha, nous sommes convenus de garantir aux pays en développement une part de la croissance des échanges mondiaux proportionnée aux besoins de leur développement économique. C'est dans cette optique que nous devrions considérer les négociations qui se déroulent actuellement dans le cadre du Programme de Doha pour le développement, pour apprécier si les résultats traduiraient effectivement ces objectifs en actions concrètes. Nous devrions ce faisant rester attentifs au fait que des résultats déséquilibrés pourraient mettre en péril les perspectives de développement dans de nombreux pays en développement, en particulier en Afrique, ce qui aurait des répercussions sur la stabilité et la sécurité mondiales.

Venons-en maintenant à quelques domaines particuliers de négociation. Il va sans dire que l'accès aux marchés pour les pays agricoles reste un objectif essentiel à atteindre. En effet, l'agriculture est un élément vital pour les petits pays vulnérables et pour ceux dans lesquels l'agriculture de subsistance occupe une place importante. Elle reste également la première source de recettes en devises de ces pays. Avant tout, elle est le secteur qui a pour fonction vitale d'assurer l'approvisionnement et la sécurité alimentaire, ainsi que le développement des zones rurales. À cet égard, l'accès préférentiel aux marchés joue un rôle central. Il est essentiel, en conséquence, que tous ces éléments fondamentaux soient dûment incorporés non seulement dans l'accord-cadre mais, ce qui est plus important, dans les modalités.

Il est vital aussi que la communauté internationale s'emploie à aider les pays en développement qui en ont besoin à remédier au problème critique de la capacité d'offre, à accroître leur compétitivité et à améliorer la qualité des produits pour satisfaire aux prescriptions SPS et OTC sur les marchés d'exportation. L'accès aux marchés, quel que généreux qu'il soit, ne servira jamais à rien sans capacité de production. En fait, vu les conditions de développement qui sont celles de nombreux pays, en particulier en Afrique, il y a un risque réel que l'ouverture totale des marchés profite seulement à une poignée de fournisseurs concurrentiels, non africains, au détriment des autres. C'est pourquoi la recherche de solutions aux contraintes de capacités devrait rester une priorité absolue.

En ce qui concerne les négociations sur l'accès aux marchés pour les produits non agricoles, permettez-moi d'insister d'emblée sur le fait que, depuis la mise en œuvre des Accords du Cycle d'Uruguay, les petites économies souffrent de retombées négatives convergentes de la libéralisation des échanges, en particulier de l'érosion des préférences et de la concurrence accrue d'économies de plus grande envergure. Les petites économies, dépourvues d'un marché intérieur suffisant, n'ont pas d'autre solution économiquement viable que d'adopter une stratégie de développement orientée sur l'exportation et de participer pleinement au commerce international. Mais il leur est impossible d'y participer de manière effective dans des conditions identiques à celles qui s'appliquent aux autres économies dotées de plus de moyens.

J'ai déjà indiqué que les accords préférentiels ont joué un rôle déterminant dans le développement de petites économies comme celle de Maurice: ce sont eux qui ont permis d'établir une base industrielle. Les propositions initiales concernant l'accès aux marchés pour les produits non agricoles, qui visent à réduire substantiellement ou éliminer les droits de douane sur une liste de produits, non seulement compromettraient gravement les conditions d'accès de pays comme Maurice, mais risquent de détruire le tissu socioéconomique de ces pays. La plupart des pays en développement, et la totalité des pays les moins avancés d'entre eux seront sérieusement entravés dans leurs efforts de développement par l'érosion des préférences commerciales.

Dans ces circonstances, des arrangements comme l'Accord de Cotonou, la Loi sur la croissance et les possibilités économiques en Afrique (AGOA), l'Initiative concernant le bassin des Caraïbes, l'Initiative "Tout sauf les armes" et autres arrangements préférentiels du même genre spécialement conçus pour aider les pays pauvres et vulnérables à s'intégrer dans l'économie mondiale, non seulement ne seront plus que des enveloppes vides et dépourvues de substance, mais constitueront même une menace pour la base industrielle fragile de ces pays.

Permettez-moi de citer le dernier rapport de la Banque mondiale sur le Programme de Doha pour le développement, dans lequel il est expressément reconnu que le démantèlement tarifaire n'est pas la panacée qui aidera les pays pauvres à sortir de la pauvreté. Comme je l'ai dit tout à l'heure, l'accès aux marchés ne sert à rien s'il n'existe pas une capacité de production. Dans un système axé sur le marché, il ne s'agit pas seulement de produire, mais d'être aussi compétitif en tant que producteur que tous les autres. C'est seulement dans ce cas que les conditions seront égales. Sinon, le système fera de nombreuses victimes et entraînera la perte de ressources limitées.

Dans son article "The two faces of globalisation" (Les deux visages de la mondialisation), Branko Milanovic, de la Banque mondiale, montre avec éloquence l'ironie de la libéralisation des droits de douane. Il écrit de manière sarcastique: "Toute ce qu'un pays a besoin de faire, c'est ouvrir ses frontières, réduire ses droits de douane, attirer les investissements étrangers directs et, en quelques générations tout au plus, les pauvres deviendront riches, les analphabètes apprendront à lire et à écrire et les inégalités disparaîtront à mesure que les pays pauvres rattraperont les riches". La réalité, nous le savons tous, est bien différente. Et on est amené à se demander si les pays pauvres en ressources, avec les contraintes structurelles qui caractérisent leur économie, seront jamais en mesure de concurrencer les pays techniquement avancés, dotés de nombreuses ressources et fortement compétitifs.

Il est donc important, en élaborant les modalités pour les négociations, de mettre en place des mécanismes appropriés pour remédier efficacement à l'érosion des préférences commerciales ainsi qu'aux problèmes des pays fortement dépendants à l'égard des recettes tarifaires. Il faudrait que les préférences restent prévisibles et commercialement significatives, tant du point de vue de l'accès que du point de vue des recettes. Nous sommes persuadés que, ensemble, nous pourrions trouver une solution acceptable à ce problème vital.

C'est dans cette perspective que nous devrions considérer le Programme de travail sur les petites économies. Ce programme devrait avoir de la substance, et donner aux petites économies suffisamment de marge d'action et de souplesse pour leur permettre d'élaborer des stratégies de développement et de les mettre en œuvre. Le succès du programme de travail se mesurera à la valeur et à l'efficacité commerciales des instruments qui seront finalement adoptés.

Nous serions heureux que d'autres contributions de fond des États Membres de l'OMC viennent enrichir le programme de travail, et nous savons pouvoir continuer à compter sur la solidarité et l'appui des Membres à cet égard.

Pour conclure, je tiens à exprimer à nouveau l'attachement sans faille de ma délégation au système commercial multilatéral. Cependant, nous devons être constamment sur nos gardes, pour que

le système commercial mondial n'accélère pas la marginalisation des plus pauvres et des plus vulnérables des Membres de l'OMC. La crédibilité et le succès de l'OMC dépendront dans une large mesure de sa capacité de faire naître un système de commerce juste et équitable, reconnaissant les particularités et correspondant aux besoins, aux aspirations et au potentiel de développement de la communauté mondiale.

Nous avons besoin d'un système dont nul pays n'est exclu, répondant aux besoins de chacun, où chaque pays, grand ou petit, riche ou pauvre, a son mot à dire et peut participer pleinement aux décisions, et dans lequel tous les acteurs - pouvoirs publics, secteur privé et société civile - ont un rôle à jouer dans la construction d'un monde meilleur pour tous.
